



PROCÈS VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, M. LE CLEGUEREC Marc, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés: MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement.

<u>Secrétaire de séance</u>: Mme MENARD Elise, en conformité avec l'article I-.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 3 avril 2024. Le compte-rendu de réunion est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil.

Objet: Modification des statuts du Syndicat intercommunal d'animation rurale – SIAR

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée de la demande de la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Animation Rurale dont il donne lecture. Pour donner suite à la fusion des communes de Commeny et de Gouzangrez au 1er janvier 2024, la commune nouvelle de Commeny a remplacé les 2 anciennes communes parmi les 4 communes membres du Syndicat Intercommunal d'Animation Rurale (SIAR).

Conformément aux statuts du syndicat en vigueur, chaque commune était représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Selon l'article L. 5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une commune nouvelle se voit attribuer la somme des sièges précédemment détenus jusqu'au prochain renouvellement général des conseils municipaux. Ainsi, la commune nouvelle de Commeny détient désormais 4 sièges au sein du SIAR, ses délégués ayant été désignés par délibération du 31 janvier 2024.

Pour mettre les statuts en conformité avec cette réalité, les modifications suivantes sont à apporter :

- Article 1 : Supprimer la commune de Gouzangrez et indiquer qu'il y a eu fusion au 1er janvier 2024 entre les communes.
- Article 2: Modifier selon les dispositions de l'article L. 5211-18 du CGCT.
- Article 3 : Modifier selon les dispositions de l'article L. 5211-19 du CGCT.
- Article 4 : Remplacer "Gouzangrez" par "Commeny".





- Article 9: Remplacer l'article L. 5212-14 du CGCT par l'article L.5211-11 du CGCT, qui précise que "Sur la demande de cinq membres ou du président, l'organe délibérant peut décider, sans débat, à la majorité absolue de ses membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos".
- Article 13: Revoir les pourcentages.
- Article 15 : Remplacer "receveur-percepteur" par "service de gestion comptable".

Et de l'acceptation des modifications par le comité syndical réuni le 10 avril 2024, Le conseil,

VU la délibération du comité syndical du 10 avril 2024 Et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER à l'unanimité

• La modification des statuts du SIAR telle que présentée aux membres du conseil municipal

OBJET : Adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Monsieur le Maire donne connaissance à l'assemblée :

- de la demande d'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
 - WY DIT JOLI VILLAGE (par délibération du 13 décembre 2023)
 - BRAY ET LU (par délibération du 18 décembre 2023)
 - SAINT GERVAIS (par délibération du 1^{er} février 2024)

Et de l'acceptation des adhésions par le comité syndical réuni le Le conseil,

VU l'arrêté préfectoral N° 389 du 13 novembre 1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome et après en avoir délibéré,

DECIDE D'ACCEPTER

- l'adhésion au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome des collectivités suivantes :
 - WY DIT JOLI VILLAGE
 - BRAY ET LU
 - SAINT GERVAIS

OBJET : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SIERC

Vu les élections municipales de mars 2020

Vu les statuts du SIERC

Etant donné la démission de M. MERCIER Patrick du conseil municipal





Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué Titulaire et du délégué Suppléant qui représentera la commune au Syndicat intercommunal électricité et réseaux câble du Vexin

Compte tenu du résultat du vote

- Mme PICARD Séverine, conseillère municipale, 1 rue de l'abreuvoir Moussy Courriel : ptite-dame@hotmail.fr, titulaire
- M. VERSET Nicolas, conseiller, 2 impasse du puits Moussy Courriel : <u>nicolasverset@aol.com</u>, suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat intercommunal d'électricité et des réseaux de câbles du Vexin.

OBJET : désignation d'un délègues titulaire et d'un délégué suppléant au SCCMV

Vu les élections municipales de mars 2020

Vu les statuts du Syndicat des collèges des cantons de Marines et de Vigny

Etant donné la démission du conseil municipal de Mme COMBECAU Solenn,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué Titulaire et du délégué Suppléant qui représenteront la commune au SCCMV

Compte tenu du résultat du vote

- Mme MENARD Elise, conseillère, 4 impasse Gabriel Carbon Moussy Courriel : elisemenard@hotmail.fr, titulaire
- Mme PICARD Séverine, conseillère municipale, 1 rue de l'abreuvoir Moussy Courriel : <u>ptite-dame@hotmail.fr</u>, suppléante

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du SCCMV

OBJET : désignation d'un délègues titulaire et d'un délégué suppléant au SMDEGTVO

Vu l'arrêté préfectorale n° 23337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Electricité du Val d'Oise

Vu les élections municipales de mars 2020

Vu les statuts du SMDEGTVO

Etant donné la démission de M. MERCIER Patrick du conseil municipal

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, du délégué Titulaire et du délégué Suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications





Compte tenu du résultat du vote

- M. MONTHILLER Gérard adjoint, 8 bis du moulin neuf Moussy Courriel : gerardmonthiller@gmail.com, titulaire
- M. HOUDAILLE Philippe, 3 place du prieuré Moussy Courriel : <u>philippe.houdaille@moussy.fr</u>, suppléant

Ont été élus délégués titulaire et suppléant de la commune auprès du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité, du Gaz et des Télécommunication du Val d'Oise.

OBJET : désignation de deux délègues titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat intercommunal des eaux du val de Viosne

Vu les élections municipales de mars 2020

Vu l'article L5212 du Code des Collectivités Territoriales

Etant donné le souhait de Mme LE PAGE Hélène de ne plus être déléguée suppléante du syndicat

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, des deux délégués Titulaires et du délégué Suppléant qui représenteront la commune au Syndicat intercommunal des eaux du val de Viosne.

Compte tenu du résultat du vote

- Mme MENARD Elise, adjointe, 4 impasse Gabriel Carbon Moussy Courriel : elisemenard@hotmail.fr, titulaire
- M. LE CLEGUEREC Marc, conseiller, 11 rue du Moulin-neuf Moussy Courriel : makalecleguerec@gmail.com, titulaire
- M. HOUDAILjpmur.verbeke@club-internet.frLE Philippe, Maire, 3 place du Prieuré Moussy Courriel: philippe.houdaille@moussy.fr, suppléant

Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du Syndicat intercommunal des eaux du val de Viosne.

OBJET : désignation des délégués titulaires et d'un délégué suppléant au SIAA

Vu l'arrêté n° 389 du 13 novembre1998 créant le Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Vu les élections municipales de mars 2020

Vu l'article L5212 du Code des Collectivités Territoriales

Etant donné la démission de M. MERCIER Patrick du conseil municipal,





Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, au scrutin secret, des délégués titulaires et du délégué suppléant qui représenteront la commune au Syndicat Intercommunal d'Assainissement Autonome

Compte tenu du résultat du vote

- MME. PICARD Séverine, conseillère, 1 rue de l'abreuvoir, Moussy Courriel : severine.picard@bbox.fr, titulaire
- M. MONTHILLER Gérard, conseiller, 8 bis du moulin neuf, Moussy Courriel : gerardmonthiller@gmail.com, titulaire,
- Mme VERBEKE Muriel, conseillère, 1 rue de l'église, Moussy, courriel : , suppléante.

Ont été élus délégués titulaires et suppléant de la commune auprès du SIAA

Organisation des élections européennes du 9 juin prochain

Le prochain scrutin porte sur les élections européennes. Le tour de garde de la journée est monté en fonction de la disponibilité de chaque membre du conseil.

Réflexion sur le recrutement d'un agent technique à temps partiel

L'organisation mise en place depuis le départ à la retraite de M. LEPERT, agent technique, montre quelques faiblesses et surtout ses limites. En effet, l'absence d'un agent présent sur le territoire se fait ressentir en cas de besoin. Par ailleurs, l'entretien des espaces verts, bien que convenable, n'est pas aussi flexible qu'il l'était avec un agent communal.

L'année étant bien avancée, et compte tenu d'une part de l'impact financier que cela aurait sur les finances de la commune, et d'autre part du temps nécessaire pour recruter un agent à mi-temps, le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire, décide de remettre ce sujet à janvier 2025.

Point sur les travaux en cours

Les travaux d'aménagement du cimetière ne sont toujours pas commencé. La pluie tombée abondamment et régulièrement depuis des mois, ne permet pas l'intervention. Nous espérons que ceux-ci débuteront rapidement désormais.

Question et informations diverses:

Passage de la flamme olympique: La commune de Théméricourt, siège du PARC, aura l'honneur d'accueillir le passage de la flamme olympique le vendredi 19 juillet prochain à 8h organisée également par le conseil départemental, le PNR et le CC Vexin centre. Les enfants des communes de la CC Vexin Centre sont invités à participer à cet événement exceptionnel. Nous espérons que les habitants, enfants et adultes de Moussy, seront nombreux à y assister. La commune apportera sa contribution à cet événement.





Plus personne ne désirant prendre la parole, la séance est levée à 22 heures 50.

Fait à MOUSSY, le 22 mai 2024 Le maire,

Philippe HOUDAILLE



La secrétaire de séance, Elise MENARD